



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026/033T

ARRETE DE CESSATION DE FONCTION de Messieurs MARISTAN Dilip, DUMONT Frédéric, CISSE Sidiki, PINARD David et DUMAS Mogane ; régisseurs de la régie de recettes auprès de la Société INDIGO pour l'encaissement des recettes issues des produits de stationnement du parking souterrain des Lys

Le Maire,

Vu la décision n°34 en date du 27 janvier 2015 portant institution, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'une régie de recettes auprès de la société VINCI PARK pour l'encaissement des recettes issues des produits de stationnement du parking souterrain des Lys,

Vu la décision en date du 14 mars 2016 modifiant le nom de la régie de recettes « Vinci Park » en régie de recettes « Indigo Park »,

Vu l'arrêté n° 2018/704 P en date du 06 juillet 2018 portant nomination du régisseur titulaire MARISTAN Dilip, et des mandataires suppléants DUMONT Frédéric, CISSE Sidiki, PINARD David et DUMAS Mogane ;

Considérant la cessation de la régie de recettes

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire de Poissy en date du 31 décembre 2025,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 01 janvier 2026, Messieurs MARISTAN Dilip, DUMONT Frédéric, CISSE Sidiki, PINARD David et DUMAS Mogane cesseront leurs fonctions en qualité de régisseurs, auprès de la régie de recettes « INDIGO PARK » pour l'encaissement des produits de stationnement du parking souterrain des Lys.

Article 2 :

Madame Le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, au Comptable public assignataire, au Régisseur Titulaire, au Mandataire Suppléant.

Poissy, le 13/01/2026

**Le Comptable public assignataire,
Vu pour accord**

**Le Maire,
Vice-président de la communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Antoine BOUYSSOU

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 15/01/2026